

## PROCÈS-VERBAL

### CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU CENTRE MULTISERVICE DES SAMARES

Séance ordinaire tenue le 27 mai 2025 à 17 heures – Bistro la Belle Excuse

#### PRÉSENCES

##### GROUPES SOCIOCOMMUNAUTAIRES ET SOCIOÉCONOMIQUES

AYOTTE, Bruno	CJE de d'Autray-Joliette	A
PELLETIER, Marc	CJE Matawinie	A
RINFRET, Geneviève	CJE Montcalm	P

##### ENTREPRISES

GIRARD, Marie-Pierre	CISSS de Lanaudière	P
VACANT		***

##### ÉLÈVE

VACANT		***
--------	--	-----

##### PARENT

VACANT		***
--------	--	-----

##### PERSONNELS DU CENTRE MULTISERVICE

GAUTHIER, Céline	Enseignante - Centre d'excellence en santé de Lanaudière	P
DANSEREAU, Normand	Enseignant - Centre de formation l'Argile	A
CHEVRETTE, Patricia	Personnel de soutien	P
VACANT	Personnel professionnel	***

##### DIRECTION DU CENTRE MULTISERVICE

VALLÉE, Diane	Directrice - Centre multiservice des Samares	P
---------------	--	---

##### PERSONNES RESSOURCES

BOISJOLI, Karine	Directrice adjointe du service des ressources éducatives FP-FGA Centre multiservice des Samares	P
LANOUE, Philippe	Directeur adjoint de services de l'organisation scolaire, ressources financières et humaines Centre multiservice des Samares	P
NOURY, Janick	Secrétaire de gestion Centre multiservice des Samares	P

## MISE EN SITUATION COMMUNE

MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE À 17 H 00.

Madame Geneviève Rinfret souhaite la bienvenue à tous et remercie les membres de leur présence.  
Vérification du quorum et régularité de la séance.

## QUESTIONS DU PUBLIC

AUCUNE QUESTION

## FORMATION PROFESSIONNELLE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE (PRISE DE QUORUM)
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 AVRIL 2025
4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DU 15 AVRIL 2025
5. SUJETS POUR PRISE DE DÉCISION
  - 5.1. Activités de financement - fonds à destination spéciale (Approbation) (LIP art. 94 et 110.4);
  - 5.2. Budget initial 2025-2026 (LIP art. 95, 96.24, 110.4 et 110.13);
  - 5.3. Règles de transférabilité 2025-2026 (LIP art. 95, 96.24, 110.4 et 110.13);
  - 5.4. Amendements au bottin 2025-2026 (LIP 3, 4, 7,75.01 et 292).
6. SUJETS POUR CONSULTATION
  - 6.1. Bilan des campagnes de financement 2024-2025 (LIP art. 94 et 110.4).
7. SUJETS POUR INFORMATION
  - 7.1. Plan de lutte pour la prévention de la violence et de l'intimidation (REDDITION DE COMPTE)( LIP 75.1, 77, 83.1 et 110.4);
  - 7.2. Date du premier conseil d'établissement 2025-2026 proposée, 30 septembre 2025;
  - 7.3. Information et services dans les centres (LIP ART. 83, 96.12, 110.3.1 et 110.9).

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE LA FP

## FORMATION PROFESSIONNELLE

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE (PRISE DE QUORUM) C.É. – F.P. 2025.05.27.55

Le *quorum* étant constaté, l'assemblée est légalement ouverte à 18 h 46.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR C.É. – F.P. 2025.05.27.56

Sur proposition dûment faite et appuyée :  
Il est proposé par *Patricia Chevette*  
Appuyé par *Céline Gauthier*

Et résolu :  
d'adopter l'ordre du jour de la formation professionnelle du 27 mai 2025 tel que déposé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 AVRIL 2025

Aucune modification n'est à apporter.  
C.É. – F.P. 2025.05.27.57

Sur proposition dûment faite et appuyée :  
Il est proposé par *Céline Gauthier*  
Appuyé par *Patricia Chevette*

Et résolu :  
d'adopter le procès-verbal de la formation professionnelle du 15 avril 2025.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 15 AVRIL 2025

AUCUN SUIVI

## 5. SUJETS POUR DÉCISION

### 5.1. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT - FONDS À DESTINATION SPÉCIALE (APPROBATION) (LIP art. 94 et 110.4)

- 5.1.1 Dîner BBQ – Septembre 2025 (Centre de formation Berthier);  
Souligner le début de l'année scolaire tout en favorisant le sentiment d'appartenance entre les groupes de charpenterie  
C.É. – F.P. 2025.05.27.58

Sur proposition dûment faite et appuyée :  
Il est proposé par *Patricia Chevette*  
Appuyé par *Céline Gauthier*

Et résolu :  
d'approuver l'activité du dîner BBQ tel que déposé.

#### APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

- 5.1.2 Levée de fonds – Voyage humanitaire – Emballage Maxi (CESL);  
Amasser des fonds pour permettre de financer le voyage humanitaire de mai 2026 des étudiants du programme en SASI.  
C.É. – F.P. 2025.05.27.59

Sur proposition dûment faite et appuyée :  
Il est proposé par *Céline Gauthier*  
Appuyé par *Marie-Pier Girard*

Et résolu :  
d'approuver l'activité de la levée de fonds - Emballage Maxi telle que déposée.

#### APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

- 5.1.3 Levée de fonds – Voyage humanitaire – Emballage Super C (CESL);  
Amasser des fonds pour permettre de financer le voyage humanitaire de mai 2026 des étudiants du programme en SASI.  
C.É. – F.P. 2025.05.27.60

Sur proposition dûment faite et appuyée :  
Il est proposé par *Céline Gauthier*  
Appuyé par *Patricia Chevette*

Et résolu :  
d'approuver l'activité de la levée de fonds - Emballage Super C telle que déposée.

#### APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

## 5.2. BUDGET INITIAL 2025-2026 (LIP art. 95, 96.24, 110.4 et 110.13) C.É. – F.P. 2025.05.27.61

Le budget initial doit être présenté au Conseil d'établissement du Centre de services scolaires des Samares avant le 31 mai 2025. Ce budget est seulement un aperçu minimal et équilibré de la situation actuelle, car nous ne disposons pas encore de tous les paramètres, notamment les revenus pour 2025-2026 et le calcul des équivalents temps pleins (ETP). En septembre 2025, un document sera soumis avec les données réelles, incluant les allocations et les informations reçues.

Monsieur Philippe Lanoue poursuit en expliquant l'annexe E relative aux revenus et dépenses du Centre multiservice des Samares. La prévision des écarts est établie entre les années 2024-2025 et 2025-2026. On observe également des variations, tant à la hausse qu'à la baisse. Par exemple, l'offensive construction enregistre une diminution, tandis que certaines formations, comme la formation en épilation et la formation en mécanique de machine fixes au Centre de services scolaires des Affluents, ont attiré un nombre d'élèves plus élevé en termes d'équivalents temps pleins (ETP). Également, la reconnaissance des acquis (RAC) est toujours en expansion et elle vient soutenir cette variation de revenu supplémentaire. Pour conclure sur le point des revenus du ministère, on prévoit une hausse. Une fois les paramètres initiaux seront établis, nous pourrons connaître les revenus officiels.

Il termine par l'annexe D en présentant chaque centre de formation et chaque cohorte, dans laquelle il présente l'évolution des équivalents temps pleins (ETP) pour l'année en cours et l'année précédente. Ce calcul est basé sur une clientèle prévisionnelle, en intégrant un taux d'abandon.

**CONSIDÉRANT** la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit adopter et soumettre pour approbation au Centre de services scolaire des Samares le budget pour l'année 2025-2026;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget du Centre multiservice des Samares maintient l'équilibre entre, d'une part les dépenses, et d'autre part les ressources financières allouées par la Centre de services scolaire des Samares et les autres revenus qui lui sont propres.

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Marie-Pier Girard*

Appuyé par *Céline Gauthier*

Et résolu :

d'approuver le budget initial 2025-2026 tel que déposé.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

### 5.3. RÈGLES DE TRANSFÉRABILITÉ 2025-2026

(LIP art. 95, 96.24, 110.4 et 110.13)

C.É. – F.P. 2025.05.27.62

Ce point débute par une explication concernant le document sur la loi sur l'instruction publique, qui doit être signé par la direction du Centre multiservice des Samares ainsi que par la présidente du conseil d'établissement. Lors de la présentation du budget initial, une fois la résolution adoptée, ce document sera transmis aux ressources financières du Centre de services scolaires des Samares. En vertu de la loi, le conseil d'établissement et la direction de l'établissement doivent respecter les règles de transférabilité du Centre de services scolaire des Samares telles qu'elles apparaissent aux règles internes. En résumé, cette règle permet de transférer un budget d'un à un autre.

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'établissement et la direction de l'établissement doivent respecter les règles de transférabilité du Centre de services scolaire des Samares telles qu'elles apparaissent aux règles de la régie interne;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de permettre à la direction de gérer le budget d'une façon efficace.

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Céline Gauthier*

Appuyé par *Marie-Pier Girard*

Et résolu :

d'approuver les règles de transférabilité 2025-2026, telles que déposées.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

### 5.4. AMENDEMENTS AU BOTTIN 2025-2026

(LIP art. 3, 4, 7, 75.01 et 292)

C.É. – F.P. 2025.05.27.63

Monsieur Philippe Lanoue présente les modifications apportées au bottin des élèves. Un cahier de formation AEP santé, d'une valeur de 34,00 \$, a été retiré. En revanche, une augmentation de 7,00 \$ a été ajoutée à la facture des élèves pour les documents imprimés. Concernant le DEP en opération d'équipement de production et AEP transformation de bois proposés à St-Michel des Saints, l'entreprise FORMABOIS prendra en charge les coûts des manuels pour les étudiants, car ceux-ci pourraient devenir des employés potentiels. Les centres de formation l'Argile et Montcalm, une réduction de 1,10 \$ a été appliquée sur le cahier d'exercices de la SOFAD. Par ailleurs, certaines formules de calcul des frais de transport ont été supprimées afin de refléter plus précisément le coût réel des frais facturés aux élèves.

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Patricia Chevrette*

Appuyé par *Marie-Pier Girard*

Et résolu :

d'approuver les amendements au bottin 2025-2026, tels que déposés.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

## 6. SUJETS POUR CONSULTATION

### 6.1. BILAN DES CAMPAGNES DE FINANCEMENT 2024-2025

(LIP art. 94 et 110.4)

REPORTÉ

## 7. SUJETS POUR INFORMATION

### 7.1. PLAN DE LUTTE POUR LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ET DE L'INTIMIDATION

(REDDITION DE COMPTE)(LIP 75.1, 77, 83.1 et 110.4);

Le ministère de l'Éducation est dans l'obligation de recenser les informations deux fois par an. Il est également demandé à chaque établissement scolaire de désigner une personne responsable de la coordination, qui supervisera la mise en œuvre du plan de lutte. Trente-quatre cas de violence de différents types ont été signalés : treize (13) relèvent de la violence, seize (16) concernent l'intimidation, quatre (4) sont des violences à caractère sexuel et un cas concerne la violence armée. Parmi ces incidents, trois types de violence et d'intimidation ont été dirigés vers des membres du personnel. Au total, vingt-six (26) cas ont été résolus.

### 7.2. DATE DU PREMIER CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

C.É. – F.P. 2025.05.27.64

Il a été décidé que la première réunion du Conseil d'établissement pour l'année 2025-2026 se tiendra le 30 septembre 2025. La réunion se déroulera au Centre multiservice des Samares et démarrera à 17 heures. À la demande générale, une invitation sera envoyée dans les semaines à venir.

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Patricia Chevrette*

Appuyé par *Marie-Pier Girard*

Et résolu :

d'approuver la date du premier conseil d'établissement 2025-2026, telle que déposée.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

### 7.3. INFORMATION ET SERVICES DANS LES CENTRES

(LIP ART. 83, 96.12, 110.3.1 et 110.9)

Diane Vallée informe des principales activités qui ont eu lieu dans chacun des centres de formation.

La collation des grades se tiendra le 3 juin 2025. Environ 290 élèves et 600 invités seront présents à cet événement.

Anthony Mondor, étudiant dans le programme de soudure, a remporté la médaille de bronze lors des championnats canadiens des olympiades. Madame Elizabeth Gaudet étudiante en cuisine a reçu un prix, Madame Émilie Beausoleil a obtenu une mention d'excellence et Madame France Brunet a été distinguée pour sa formation SASI.

Le projet Dep inc. a remporté la section régionale du défi Ose Entreprendre « Les boucles » et sera présent au gala provincial en tant que lauréat le 11 juin 2025.

Au Centre de formation Montcalm, monsieur Patrick Massé, préfet de la MRC, a remis aux élèves six bourses au montant de 150,00\$ pour leur persévérance.

Une activité d'exploration en boucherie a eu lieu avec les conseillers d'orientation de Laval-Laurentides-Lanaudière, ce fut une journée très enrichissante.

Un " Salon de l'emploi des entrepreneurs " au Centre de formation Berthier, s'est tenu le 8 mai dernier.

## 8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE C.É. – F.P. 2025.05.27.65

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Patricia Chevette*

Appuyé par *Céline Gauthier*

Et résolu :

d'adopter la levée de l'assemblée de la formation professionnelle.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 18 h 48



Madame Geneviève Binfret

Présidente



Madame Diane Vallée

Directrice

